



Lutte efficace contre le charançon du pin blanc



Avril 2000

Dans l'ouest du pays, le charançon du pin blanc (*Pissodes strobi*) est également connu sous les noms de charançon de l'épinette d'Englemann et de charançon de l'épinette de Sitka.

Cet important ravageur attaque au moins 20 essences différentes, mais il affiche une préférence marquée pour le pin blanc, le pin gris, le pin sylvestre, le pin rouge et l'épicéa commun (ou épinette de Norvège). Certaines essences ornementales comme le pin mugo et l'épinette du Colorado sont également vulnérables.

Signes d'infestation et dommages

La présence de pousses en forme de houlette de berger est un signe classique d'infestation par le charançon du pin blanc. Le recourbement et la mort de la flèche terminale (ou tête) de l'arbre trahit la présence de larves dans la tige. Les aiguilles de la flèche terminale jaunissent, puis rougissent, et finissent par tomber. Les dommages se manifestent habituellement au milieu de juin ou au début de juillet. L'écoulement de résine à



partir des petits trous forés par le ravageur dans la tige de la flèche terminale constitue le premier signe d'infestation au printemps.

Lorsque les attaques se répètent sur plusieurs années, la croissance des arbres peut être gravement compromise, et les arbres infestés deviennent difformes ou fourchus. Le charançon du pin blanc constitue donc une source de préoccupation importante pour les producteurs d'arbres de Noël. C'est le remplacement de la flèche terminale détruite par le ravageur par une ou plusieurs branches latérales qui confère cet aspect tordu au tronc. Les déformations les plus graves sont généralement observées parmi les arbres croissant en terrain découvert, non protégés par le couvert d'arbres de plus grande taille. Un certain pourcentage des jeunes arbres infestés peuvent mourir. Les arbres attaqués deviennent plus susceptibles à certaines maladies, en particulier la pourriture du coeur.

Cycle biologique

Les adultes mesurent environ 8 mm (1/4") de longueur. Le corps, brun foncé, est orné dorsalement de taches blanches et jaunes. Comme chez tous les autres charançons, la tête est prolongée d'un rostre recourbé bien distinct.

Le charançon du pin blanc est un insecte univoltin (une génération par année). Les adultes hibernent dans la litière ou les débris accumulés au pied des arbres. Au printemps, ils quittent leur cachette hivernale et grimpent le long de la tige jusqu'à la flèche terminale pour se nourrir et s'accoupler. Les femelles déposent leurs oeufs entre la fin d'avril et le début de juin dans les petites alvéoles résultant des morsures d'alimentation.

L'éclosion des oeufs survient dix à quatorze jours après la ponte. Se nourrissant d'abord en groupe, les larves finissent par anneler la tige à mesure qu'elles en dévorent les tissus en progressant vers le bas. En s'alimentant, elles interrompent la circulation de sève, causant des déformations et la mort de la flèche terminale. En l'espace de seulement cinq à six

semaines, soit la durée de la période d'alimentation des larves, les arbres attaqués peuvent perdre l'équivalent de deux à trois années de croissance en hauteur.

Une fois parvenues à maturité, les larves s'enferment dans un cocon en vue de la nymphose. Les adultes émergent de la fin de juillet au début de septembre. Ils se nourrissent pendant un certain temps sur les branches avoisinantes, puis s'enfoncent dans la litière pour hiberner.

Prévention

Le charançon du pin blanc attaque de préférence les arbres de 1,5 à 8 m (6 à 25 pi) de hauteur poussant en terrain découvert et ensoleillé. Il est possible de prévenir les infestations ou d'en atténuer l'ampleur en modifiant l'environnement. Les mesures suivantes sont recommandées dans les zones infestées :

- Cultiver les conifères sous un couvert (essences feuillues de plus grande taille ou écran artificiel) fournissant 50 % d'ombre, de manière à réduire l'effet attractif des flèches terminales pour le charançon.
- Maintenir un faible espacement entre les pins [p. ex., 2 x 2 m (6 x 6 pi)], de manière à favoriser la croissance en hauteur et l'élagage naturel des arbres infestés.
- L'élagage des arbres infestés peut se révéler une bonne stratégie de lutte dans le cas des arbres ornementaux et des petites plantations. La taille devrait être pratiquée à la fin de juillet ou le plus rapidement possible après la détection des premiers signes d'infestation, près du verticille de branches le plus près de la portion infestée. Les branches taillées et les flèches terminales doivent être brûlées ou détruites.
- Appliquer une bande collante ou enduite d'une substance collante sur les troncs ou à la base des flèches terminales (l'application de substances collantes directement sur l'écorce de l'arbre est déconseillée) afin d'empêcher les adultes d'atteindre les flèches terminales. Malheureusement, cette

méthode n'est pas efficace à 100 %, car les adultes sont capables de voler par temps chaud et ensoleillé.

Lutte chimique

À l'heure actuelle, le diméthoate est le seul insecticide homologué contre le charançon du pin blanc. Son utilisation est autorisée sur l'épinette de Sitka.

Le diméthoate est un insecticide systémique. Il faut l'appliquer sous forme de préparation liquide sur les flèches terminales jusqu'au point d'écoulement. Les traitements doivent être effectués durant la période de ponte, de préférence au début de mai.

Il est préférable de vérifier la sensibilité des arbres à l'insecticide avant d'entreprendre le traitement à grande échelle. Pour ce faire, il est recommandé d'appliquer l'insecticide sur une seule branche ou d'immerger plusieurs aiguilles dans la solution et d'attendre plusieurs jours afin d'observer la réaction de l'arbre au traitement.



N'oubliez pas

Avant d'acheter un pesticide

- Identifiez le ravageur correctement.
- Utilisez d'abord des mesures de lutte physique et des moyens autres que les pesticides.
- Lisez le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur l'étiquette du produit avant de l'acheter. L'étiquette doit comporter le nom du ravageur à combattre et l'endroit où le produit peut être utilisé, p. ex., à l'intérieur, à l'extérieur, dans le jardin, sur les animaux.
- N'achetez que la quantité de produit requise pour le traitement.
- Vous pouvez toujours choisir de faire appel aux services d'un professionnel au lieu d'appliquer le traitement vous-même.

Lors de l'utilisation d'un pesticide

- Lisez attentivement le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur l'étiquette.
- Ne fumez pas et ne consommez pas de boissons ou de nourriture pendant l'application d'un pesticide.
- Faites sortir les enfants et les animaux familiers des lieux ou éloignez-les pendant le traitement. Couvrez ou enlevez les aquariums.
- Couvrez ou enlevez les aliments, les ustensiles et la vaisselle si le traitement se fait dans la cuisine.

Après avoir utilisé un pesticide

- Lavez-vous toujours les mains soigneusement.
- Ne laissez pas les enfants ou les animaux familiers entrer en contact avec les surfaces traitées avant qu'elles ne soient complètement sèches.
- Ventilez bien les lieux traités.

- Nettoyez toutes les surfaces ayant un contact direct avec les aliments, comme le dessus des comptoirs de cuisine, des tables et des cuisinières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Gardez toujours les pesticides hors de la portée des enfants et des animaux familiers et loin des aliments et des boissons.

En cas d'empoisonnement

- Communiquez immédiatement avec un centre antipoison et consultez un médecin.
- Apportez le contenant ou l'étiquette du produit à la clinique d'urgence ou chez le médecin.
- Suivez les directives de premiers soins qui figurent sur l'étiquette.
- En cas d'empoisonnement d'un animal familier, consultez un vétérinaire immédiatement.



Élimination

Ne réutilisez pas les contenants de pesticides. Enveloppez-les et jetez-les avec les ordures ménagères.

Les pesticides non utilisés ou les restes de pesticides doivent être jetés dans un site provincial ou municipal de collecte des déchets ménagers dangereux.

Soyez pratiques

- Les précautions énumérées ci-dessus sont d'ordre général.
- Lisez toujours l'étiquette pour plus de précisions.
- En cas de doute, consultez un expert.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

2250, promenade Riverside
Ottawa ON K1A 0K9

Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire

Téléphone : 1-800-267-6315

De l'extérieur du Canada : (613) 736-3799*

*Frais d'interurbain

Télec. : (613) 736-3798

Internet : www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla